

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion par mail en date du 19 Novembre 2019

Présidence : Patrice LAVIGNON

Ont été consultés : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT - Claude FOURNIER - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

La commission prend connaissance d'une procédure d'Appel émanant du club de l'O. Lumbrois concernant la situation de Monsieur Léandre BROWNFOOT 2546252313.

Après échanges entre la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage, et, la Commission Départementale, la décision prise le 31 octobre 2019 (annexe 1), parue sur le site du district en date du 12 novembre 2019, est modifiée de la manière suivante :

2019/2020	Club de couverture 500945 LUMBRES O. (inchangé)
2020/2021	Club de couverture 500945 LUMBRES O.
2021/2022	Club de couverture 6805 DISTRICT COTE D'OPALE
2022/2023	Club de couverture 515225 ESQUERDES AM.S.

Les clubs sont priés d'en prendre note.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART